

## **Règlement concours photo**

Thème: "Le fleurissement des Morestellois"

1. La ville de Morestel organise un concours photo **du 15 mai au 15 octobre 2019**.
2. Le concours est **ouvert à tous**.
3. Il s'agira de photographier avec **tout type d'appareil** (téléphone, tablette ou appareil photo) tout ou partie du fleurissement des Morestellois, hors fleurissement public.
4. Chaque participant pourra proposer **au maximum 3 photos**.

Chaque photo devra être mise au **format JPEG et nommée** (Nom, prénom, numéro).

5. Les photos seront envoyées par mail à l'adresse [mairie@morestel.fr](mailto:mairie@morestel.fr) au plus tard le 15 octobre 2019 minuit.

Ce mail se nommera "**Concours photo**" et contiendra les informations suivantes :

- ✓ Nom du photographe
- ✓ Prénom
- ✓ Adresse complète
- ✓ Téléphone
- ✓ Adresse de prise de vue de la photo 1
- ✓ Adresse de prise de vue de la photo 2
- ✓ Adresse de prise de vue de la photo 3

6. Un jury de quatre personnes se réunira fin octobre. Ce jury retiendra trois photos visiblement prises à Morestel, de photographes différents.
7. **Les trois photos retenues seront publiées le 30 octobre 2019 sur le site de la Ville puis dans la revue municipale.**
8. Trois prix d'une valeur de 70€, 60€ et 50€ seront remis aux trois gagnants lors de la cérémonie dédiée aux maisons fleuries en mars 2020. Au cours de cette cérémonie, toutes les photos reçues seront présentées.